**CONDITIONS D’INSCRIPTION**

**ADMISSION :**

L’admission ne sera fera qu’à la suite des tests de sélection ( prévus dès réception du dossier d’inscription):

* Test en ligne
* Entretien de motivation à distance

Et sous réserve de validation du dossier DRJSCS.

Pré-requis

Les conditions d'accès définies par le Ministère des Sports et de la Cohésion Sociale précisent que les candidats à la formation doivent répondre à une des conditions suivantes :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;

- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Et être âgé de + de 18 ans et avoir le PSC1.

**MODALITES D’INSCRIPTION**

Le dossier d’inscription doit comprendre :

* Un CV à jour.
* Le formulaire de demande d’inscription complété
* Le justificatif de Pré-requis DRJSCS
* Une photocopie de votre pièce d’identité
* Une photocopie de PSC1
* Une photocopie de l’attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée «Journée d’ Appel de Préparation à la Défense » (JAPD), pour les Français de 18 à 25 ans.
* NUMERO DE SECURITE SOCIALE

Le dossier d’inscription est à adresser à Elodie Rompen, par courriel : [blueupformation@gmail.com](mailto:blueupformation@gmail.com)

**TARIFS et Modalités**

Tarif financement employeur et CIF : **6072 euros**

Tarif financement demandeur d’emploi ou financement personnel : **4488 euros**

Modalités de paiement financement employeur : selon conditions de la convention de formation professionnelle.

Modalités de paiement financement personnel

Après un délai de rétractation mentionné à l’article 5 du contrat de formation professionnel, le stagiaire effectue un premier versement d’un montant de 1346 euros (équivalent à 30 % du prix dû par le stagiaire) et au plus tard le 13 février 2020.Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné selon le calendrier ci-dessous :

☐ 1571 euros. le 6 mai 2020 puis 1571 euros le 6 septembre 2020.

ou ☐ 3142 euros le 6 mai 2020

ou ☐Prélèvement mensuel de 286 euros sur 11 mois de mars 2020 à février 2021.

**A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES**

**NOM de famille**.....................................................**NOM d’usage**...........................................

**Prénoms**..........................................................................................

**Sexe M**􏰁 **F**􏰁

**Date de naissance**...................................

**Lieu de naissance**......................................................

**Adresse**............................................................................................................................**Code postal**......................**Ville**...........................................................................................

**Tél. fixe** ..........................................**Tél. portable**................................................................

**Adresse mèl**......................................................................................................................

**Statut actuel par rapport à l’emploi:............ salarié(e) ⁪ étudiant(e) ⁪ sans emploi**

**Mention choisie : AS DPTR**